

Date de la convocation :
23 Septembre 2010

Nombre de Conseillers :
15

Présents :
13

Votants :
15

Le **trente septembre deux mil dix** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, BENOIT, ANGOULVENT, CABANILLAS,
QUINET,

Messieurs : MURET, LECOQ, SECQ, COCHIN, CHABRILLAT,
MAZUBERT, MASSY

Etait absent excusé :

Madame : JAMET, pouvoir donné à LANGLOIS

Monsieur : GALERNE, pouvoir donné à PIOT

M CHABRILLAT a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2010.

1) PLU

Situation : Arrêt du projet – Consultation du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2010

Suite aux retours des services de l'Etat, Monsieur le Maire et Madame PIOT ont reçu des représentants de la DDEA et de la Sous Préfecture. Au vu du Grenelle de l'environnement, des modifications sont à apporter.

La procédure n'est pas bloquée.

Une ou deux réunions de travail auront lieu au préalable avec la présence de Mme THEVENIN.

Arrivée de M MAZUBERT à 20h40.

Dans quelques jours, un courrier partira au Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur. Dès la réception du rapport du commissaire enquêteur une réunion publique sera faite pour les Jumeauvillois.

M CHABRILLAT demande de présenter les modifications aux Jumeauvillois avant de commencer l'enquête publique afin de ne pas avoir plus de remarques.

M le Maire lui répond que cette réunion publique se fera après. Il informe que les services de l'Etat ont proposé de faire venir gratuitement un architecte soit le 22 octobre ou les 18 / 19 novembre ou le 17 décembre en Mairie. Objectif : Le traitement de l'entrée du village nord.

Mme ANGOULVENT demande si les modifications apportées au zonage devront être délibérées.

M le Maire précise que le projet peut être modifié et qu'il n'y a pas besoin de mettre ces modifications à l'ordre du jour d'un conseil municipal.

Après débat, il est demandé de repousser l'enquête publique. Certains membres du conseil insistent pour qu'une réunion publique avec les Jumeauvillois soit faite avant l'enquête.

2) Circulation : Rue du Pont et Ruelle Verte

Il avait été évoqué d'envisager de mettre la Rue du Pont et le restant de la Ruelle Verte en sens unique pour des raisons de sécurité routière.

Monsieur le Maire ouvre le débat sur ce projet et le soumet au vote.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, de mettre prochainement la Ruelle Verte à sens unique du Clos des Vergers vers la Rue de Goussonville ;
Panneau sens interdit avec mention : « à 10 mètres » sera posé.

DECIDE, 13 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, de mettre la Rue du Pont à sens unique de la Grande Rue vers la Rue d'Hargeville ;
Panneau sens interdit sera posé.

AUTORISE le Maire à prendre les arrêtés nécessaires.

Un boîtage sera fait.

3) Garderie Municipale et Cantine scolaire

Effectif à l'école : 65 enfants

Garderie municipale : Le règlement intérieur stipule que le maximum d'enfants pouvant être accueillis s'élèverait à 18 au maximum. Or il se pourrait qu'on atteigne les 20 /22 enfants par jour pendant un laps de temps dont les parents travaillent.

Propositions faites au cours des débats :

Mme CABANILLAS : refuser de prendre d'autres enfants et supprimer le ponctuel dès que l'effectif maximum de 18 est atteint.

Mme ANGOULVENT : Isabelle étant d'astreinte ne peut-elle venir en aide ? voire les autres agents déjà en place ?

Revoir Marie-Laurence.

Cantine scolaire : Problème au niveau de la surveillance de cantine effectuée soit par l'agent communal (Marie-Laurence) soit par le Directeur de l'Ecole (M SAMOYEAU) lors du retour de la cantine 12h45 / 13h00 et jusqu'à la rentrée de l'après-midi 13 h20, ils se retrouvent seul dans la cour à surveiller plus de 35 enfants (voir 45 enfants).

Propositions faites au cours des débats :

Mme ANGOULVENT : Laisser un agent communal avec le surveillant

Mme QUINET signale que c'est l'anarchie à la cantine, il faudrait canaliser.

M CHABRILLAT propose d'associer les enfants pour faire un règlement – Avis partagé, d'autres veulent au contraire imposer un règlement.

Il est demandé à ce qu'il y est des interventions d'élus durant la cantine.

Ce point sera évoqué au Conseil d'Ecole

Une concertation devra être mise en place avec l'ensemble des parties concernées, Mairie, enseignants, parents.

M le Maire : Cette solution est à étudier avec les agents communaux

4) Renouvellement de contrats : Restauration – Fourrière animale

Restauration :

Considérant que le fournisseur des repas Yvelines Restauration n'a pas augmenté son prix de vente, soit 2,379 € ht / 2,51 € ttc ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Maintient le prix du repas facturé aux familles de 3.75 €

Fourrière animale :

La SACPA met à disposition de la commune des spécialités, du matériel et des véhicules nécessaires pour conduire l'ensemble des missions : Capture, ramassage, transport des animaux errants ou décédés sur la voie publique ; exploitation de la fourrière animale de Souzy la Briche (91). Pour les communes de 501 à 1000 habitants les prestations sont d'un montant forfaitaire annuel de 704 € HT par an.

M CHABRILLAT demande si il y a une différence de coût, M le Maire lui répond : un peu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5) Régime indemnitaire – Prime de fin d'année

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil que tous les ans le Conseil Municipal accorde à l'ensemble du personnel communal une prime de fin d'année fixée à 50% du salaire brut mensuel. *Monsieur le Percepteur a fait préciser que cette prime ne peut être modifiée sous peine de disparition.*

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, **14 voix pour, 1 voix contre**

- **Décide** d'accorder une prime de fin d'année à l'ensemble du personnel communal titulaire et stagiaire
- **Fixe** le montant de cette prime à 50% du salaire brut moyen mensuel perçu au cours de l'année,
- **Dit** que les crédits sont portés à l'article 6411 du budget communal

6) Questions diverses

Commission cimetière : des devis vont être établis dans le cadre de la décision de reprendre certaines concessions,

Commission Salle des Fêtes : il est nécessaire de remettre à niveau le petit matériel et mobilier. Il est rappelé que lors des locations il convient de demander aux utilisateurs d'éviter les jeux à l'extérieur après 22 heures.

Commission intercommunalité : Une réunion est prévue dans les prochains jours avec la CAMY afin de préciser certains points.

Travaux Programme Triennal : Des travaux ont été fait, reste les travaux de sécurité routière dans la rue d'Hargeville. Pour commencer des plots seront posés.

Contrat Rural : les actions envisagées concernent la mairie, l'école et le lavoir, une réunion s'est tenue avec les représentants du Département et de la Région afin d'examiner la faisabilité du projet courant octobre deux architectes viendront présenter des projets

Le SIVOM d'Arnouville a été mis en demeure de réaliser une station d'épuration. Le Président a envoyé un courrier.

Travaux d'été : récurage de la mare par le SIVOM, bancs de l'église, éclairage public

Travaux de renforcement des fondations de 40 supports de micropieux autoforés sur la ligne électrique à 2X 400 kV de Mezerolles – Villejust vont être réalisés pour une durée de 3 mois et demi.

Le Cross de Collège de la Mauldre aura lieu le 21 octobre. Coût pour la commune : 1€/élève

Epône demande à nous consulter au cours de l'élaboration de son PLU.

Site Internet : mise en ligne dès le 4 octobre. Mme CABANILLAS compte sur les associations pour remplir leur page. Tout avis est bon à prendre. Les présidents de section devront s'engager pour la diffusion de photos.

Après exposé de Mme ANGOULVENT sur la règlementation Petites annonces et Emploi, la majorité des conseillers ne souhaitent pas inclure ces rubriques dans le site.

Le lundi 04 octobre après midi, une présentation sur l'espace est animée à l'école par un représentant de l'Aérospaciale.

Vendredi 15 octobre : Elections Conseil d'Ecole

Le Père Jean-Baptiste DINH-NGOC-DUONG a cessé d'exercer sa fonction de curé des treize paroisses qui composent le Groupement Paroissial de Septeuil, dont Jumeauville fait partie depuis le 1^{er} septembre. Le Père Joseph VU-THE-KY lui succède.

Mme ANGOULVENT : D'après la fédération française des aires de jeux il n'y aurait pas de règlementation spécifique sur les aires de jeux mais un règlement pour la cuve à gaz : ne rien mettre autour du capot : 1m50, clôture à 2 m

M MASSY : demande si les riverains de la Rue Pichelou sont autorisés à mettre des jardinières pour agrémenter les nouveaux aménagements

M MURET et M LANGLOIS : Problème de stationnement à hauteur : 77 grande rue et 7 bis rue d'hargeville, gêne à la circulation automobile et passage des piétons.

Soirée CCAS Mme CABANILLAS : l'effectif du CCAS s'avère insuffisant pour organiser au mieux la soirée du 15 octobre, un appel est lancé aux Conseillers volontaires.

Les membres du conseil profitent de cette occasion pour assurer les absents de leur soutien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.

Le Maire,